

PJ n°48
-
PLAN D'ENSEMBLE

9° du I. de l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement



- Périmètre des terrains autorisés par arrêté préfectoral n° 1801 du 18 juillet 2014 modifié, objet de la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation de carrière
- Périmètre des terrains objet de la demande d'autorisation d'extension de carrière
- Limite exploitable
- Rayon de 35 m
- Zone évitée : future installation de traitement
- Ligne électrique HTA aérien nu
- Ligne électrique HTA souterrain
- Ligne France Télécom aérienne
- Ligne France Télécom souterraine
- Boisement
- Prairie
- Culture
- Surface en eau
- Route - Chemin
- Limite de région et département
- Courbe de niveau en m NGF
- Point coté en m NGF